



# Intermittents de la VM

## Vos contrats annulés en décembre seront payés

Le 23 décembre, à la veille de Noël, la CGT dénonçait la décision de la direction de ne pas payer les intermittents du spectacle planifiés les 18 et 19 décembre sur les captations en Vidéo Mobile de deux matchs européens de rugby, *Pau contre Saracens* et *Toulouse contre London Wasps*.

### Report ou annulation ?

Pour justifier cette position, la direction affirmait que les matchs étaient simplement reportés et non annulés sans toutefois avancer de date de reprogrammation. Il n'était pas question en effet de devoir payer deux fois les personnels précaires !

Mais il a fallu compter avec la détermination de la CGT qui est restée attentive à l'évolution de la situation au sein de *l'European Professional Club Rugby* (EPCR).

Ainsi, l'EPCR a fini par publier un communiqué le 11 janvier qui explique que les matchs étaient bel et bien annulés, faute de pouvoir les reprogrammer compte tenu du calendrier sportif et de la pandémie en cours. ce qui fut aussi le cas sur certains matchs lors de la saison 2020/2021. La direction ne doit pas l'oublier !

### Justice pour les salariés

Informée par la CGT de l'annulation pure et simple des matchs, la direction n'avait plus d'autre choix que d'honorer son engagement.

Le directeur de la DMF nous a confirmé par écrit que les contrats de travail des intermittents prévus sur les deux matchs de décembre seraient bien payés sauf si ces derniers ont été éventuellement redéployés sur d'autres activités.

Nous restons et resterons vigilants sur les engagements pris par la direction.

Une victoire pleine de justice pour les salariés concernés. Et un exemple éclairant de la nécessité du fait syndical, à tous les niveaux de l'entreprise afin de faire advenir les revendications et les réclamations des salariés.

Paris, le 14 janvier 2022